

TARIFS 2019

LOCATION :

1. HABITATION

- HONORAIRES A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE* - 13€ TTC¹²³ par m², soit :
 - ❖ Recherche du locataire : 10€/m²
 - ❖ Etat des lieux : 3€/m²
 - ❖ Négociation : Offerts

- HONORAIRES A LA CHARGE DU LOCATAIRE* - 13€ TTC¹²³ par m², soit :
 - ❖ Recherche du locataire : 10€/m²
 - ❖ Etat des lieux : 3€/m²

¹ pour un bien situé en « zone tendue ». La « zone tendue » s'entend sur les territoires et communes listées dans le décret n°2013-392 du 10/05/2013.

² conformément aux dispositions du décret n°2014-890 du 01/08/2014.

³ au taux de TVA en vigueur – 20% au 1^{er} Janvier 2019.

2. GARAGE/PARKING

- HONORAIRES A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE – Un mois de loyer hors charges TTC*

- HONORAIRES A LA CHARGE DU LOCATAIRE – Un mois de loyer hors charges TTC*

3. IMMOBILIER D'ENTREPRISE

- HONORAIRES A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE – 15% HT du loyer annuel HC et HT (Hors Franchise de loyer éventuelle)

- HONORAIRES A LA CHARGE DU LOCATAIRE – 15% HT du loyer annuel HC et HT (Hors Franchise de loyer éventuelle)

GESTION :

1. HABITATION

- HONORAIRES : 7% HT soit 8,40% TTC* des sommes encaissées, à la charge du propriétaire.

- ASSURANCE « Garantie des Loyers Impayés » : 2,5% HT soit 3% TTC* des sommes quittancées, à la charge du propriétaire.

* au taux de TVA en vigueur – 20% au 1^{er} Janvier 2019

Prestations annexes facturées au mandant	Taux ou montant HT	Taux ou montant TTC*
Représentation lors de la visite de pré-livraison	200€	240€
Représentation lors de la livraison	300€	360€
Gestion d'un sinistre : Déclaration à l'assurance du bailleur, représentation lors des expertises, obtention des devis, suivi des travaux, encaissement des indemnités.	150€	180€
Gestion et suivi loyers impayés	150€	180€
Clôture de dossier et arrêté des comptes suite à la vente du lot géré ou à la résiliation du mandat	200€	240€
Etablissement et envoi des éléments d'aide à la déclaration des revenus fonciers	62,5€	75€
Gestion technique des travaux d'amélioration ou de rénovation (montant > 1 500€) : Obtention devis, commandes, suivi et réception des travaux.	4% du montant des travaux. Minimum 120€	4.8% du montant des travaux. Minimum 144€
Rédaction d'un avenant au bail (à la charge du demandeur)	80€	100€
Commande des diagnostics techniques obligatoires	25€	30€
Vacation horaire	80€/h	96€/h

2. GARAGE/PARKING (loué seul)

- HONORAIRES : 20% HT soit 24% TTC* des sommes encaissées, à la charge du propriétaire.
- ASSURANCE « Garantie des Loyers Impayés » : 2,5% HT soit 3% TTC* des sommes quittancées, à la charge du propriétaire.

*au taux de TVA en vigueur – 20% au 1^{er} Janvier 2019

3. IMMOBILIER D'ENTREPRISE

Base Honoraires de Gestion : Loyer HT+Prov/Charges+Prov/TF		
Loyer annuel HT <12 000 €	12 000 €<Loyer HT<36 000 €	36 000 €<Loyer HT
7% HT	6% HT	5% HT

- GESTION TECHNIQUE : 2% HT soit 2,4% TTC* des sommes encaissées, à la charge du propriétaire.

TRANSACTION :

- 0 à 100 000€ = 8 000€ TTC du prix net vendeur
- 100 000€ à 250 000€ = 7% TTC du prix net vendeur
- 250 001€ à 350 000€ = 6% TTC du prix net vendeur
- 350 001€ et plus = 5% TTC du prix net vendeur

Le taux de commission s'entend TVA incluse au taux en vigueur. Rémunération TTC sera à la charge du mandant (acquéreur ou vendeur conformément au mandat).

ESTIMATION :

- Appartement : 150€ TTC*
- Maison/Villa : 200€ TTC*

**au taux de TVA en vigueur – 20% au 1^{er} Janvier 2019*